

Fédération Royale Belge des Sports Équestres

F.R.B.S.E.

a.s.b.l.



PROCEDURE NATIONALE
DEMANDE DE CALENDRIER
2024-2025

GENERALITES

Tous les cas ne peuvent être prévus dans le présent règlement. En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient à la Commission Sportive Nationale de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de cette procédure, du règlement général de la F.R.B.S.E et les règlements FEI (www.fei.org).

CHAPITRE 1 REDACTION CALENDRIER NATIONAL

1.1. Rédaction calendrier national

Le calendrier national est une compétence autonome de la commission nationale qui rédigera celui-ci en consultation avec les candidats organisateurs. De plus, les stipulations spécifiques de la FEI doivent aussi être respectées.

1.2. Les différentes phases

1.2.1. Phase 1: International Higher Level Events, International Lower Level Events (sous certaines conditions), Nationaux Indoor (sous certaines conditions) et Championnats de Belgique (sauf pour la voltige, le reining et le horseball)

→ Date limite demande de calendrier phase 1: **22 août 2023**.

Le mailing concernant les demandes de calendrier sera envoyé par votre ligue.

- * Si un organisateur souhaite organiser en même temps que l'événement international 'Higher Level' un ou plusieurs événements 'Lower Level' au même moment et au même endroit, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande **conjointe**.
- * Les événements 'Lower Level' INDOOR Jumping pour les **trois premiers mois** de la saison à venir peuvent être demandés lors de la phase 1.
- * Les événements Nationaux INDOOR pour les **trois premiers mois** de la saison à venir peuvent être demandés lors de la phase 1.
- * Les compétitions internationales pour les jeunes sont demandées pour toute l'année.
- * **(!)** Pour les **Coupes des Nations, 5* et Coupes du Monde** il y a une date d'échéance séparée (voir règlement FEI). Ces dates doivent être demandées au **moins 2 ans à l'avance**. Cela doit également être demandé via un document de demande spécifique en **phase 1**.
- * Les cahiers des charges des compétitions internationales sont disponible sur le site web Equibel.

Après la date limite de la phase 1, les épreuves higher level ne peuvent être demandées qu'avec l'approbation de la Fédération et des autres organisateurs qui, à cette date, ont obtenu une compétition (inter)nationale pour la même catégorie. Les organisateurs doivent également tenir compte des règles de conflit de la FEI.

Clash rules FEI:

Dans le cas d'une demande et/ou d'une modification d'un événement higher level reçue après la date limite, toute NF et/ou OC, qui pourrait avoir été affectée par l'acceptation de cette demande et/ou modification, peut soulever une objection à l'ajout tardif ou au changement de dates. Cette objection doit être clairement argumentée. Après avoir examiné les motifs de l'objection, le Secrétaire Général de la FEI peut accepter ou rejeter l'ajout ou le changement tardif. Un conflit entre deux épreuves higher level se produit lorsque l'une des deux est ajoutée après la date limite de la FEI (fixée au 1er octobre pour le calendrier de l'année suivante) et a lieu à la même date qu'une autre épreuve higher level sur le même continent (et dans le monde entier pour le CSI5*).



Toutes les informations relatives à l'organisation des compétitions internationales sont disponibles sur <https://www.equibel.be/fr/frbse/organisateurs/>



Pour toute question ou ajustement concernant la **phase 1**, veuillez contacter la **F.R.B.S.E.** (calendar@equibel.be) et vous serez également contacté via la F.R.B.S.E.



1.2.2. Phase 2: International Lower Level (Saut D'Obstacles) , Compétition Nationales, Compétitions Communautaires, Coupes et Cycles.

→ Date limite demande de calendrier phase 2: **24 octobre 2023**

Le mailing concernant les demandes de calendrier sera envoyé par votre ligue.

- * Jumping: Gold League, Silver League (Paardensport Vlaanderen) et C2/ Classic Tour (LEWB), Bête D'or, Coupes en Cycles.
- * Dressuur: Coupe de Belgique Jeunes Chevaux

A la mi-septembre, les redevances ajustées pour chaque année qui seront utilisées pour ces organisations seront également publiées.



Toutes les informations relatives à l'organisation des compétitions internationales sont disponibles sur <https://www.equibel.be/fr/frbse/organisateurs/>



Pour toute question ou ajustement concernant la **phase 2 (concours nationaux)**, veuillez contacter le responsable de la discipline de **votre ligue**. Vous serez également contacté par votre ligue.



Pour toute question ou ajustement concernant la **phase 2 (concours internationaux)**, veuillez contacter la **F.R.B.S.E.** (calendar@equibel.be) et vous serez également contacté via la F.R.B.S.E.

1.3. **La procédure de demande**

Les concours sont demandés par phase. Pour chaque phase, tous les organisateurs recevront une communication de leur ligue avec les informations nécessaires ainsi que le lien vers le formulaire de demande séparé.

Points d'attention :

- * Un formulaire doit être rempli par concours.
- * TOUTES les demandes doivent être soumises via le lien.
- * Toutes les demandes qui ne sont pas soumises dans la bonne phase seront rejetées.
- * Pour les concours internationaux, il est obligatoire de communiquer la date du contrôle vétérinaire.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu par phase des épreuves qui peuvent être demandées dans chaque discipline.

PHASE 1 - International Higher level events - International Lower Level Events (*) – Indoor Lower Level Events Saut D'obstacles – Concours nationaux() – Championnats de Belgique (sauf pour le voltige, le reining et le horseball)**

FASE PHASE	JUMPING/ SAUT D'OBSTACLES		(PARA) DRESSUUR/DRESSAGE		EVENTING/COMPLET		MENNEN/ATTELAGE		ENDURANCE		VOLTIGE		REINING		TREC	HORSEBALL	
	CSI	CSIO	CDI	CDIO	CCI	CCIO	CAI Senior Horses	CAIO	CEI	CEIO	CVI	CVIO	CRI	CRIO	Europa Cup		
F A S E / P H A S E 1	CSI1*	CSIO1*	CDI1*	CDIO2*	CCI1*-Intro	CCIO2*-S	CAI1*-H4	CAIO4*-H4	CEI1*80km	CEIO2*120km	CVI1*	CVIO4*	CRI1*	CRIO4*	T4		
	CSI2*	CSIO2*	CDI2*	CDIO3*	CCI2*-S	CCIO2*-L	CAI1*-H2	CAIO4*-H2	CEI1*100km	CEIO3*160km	CVI2*		CRI2*				
	CSI3*	CSIO3*	CDI3*	CDIO4*	CCI2*-L	CCIO3*-S	CAI1*-H1	CAIO4*-H1	CEI2*70+(2)km		CVI3*		CRI3*				
	CSI4*	CSIO4*	CDI4*	CDIO5*	CCI3*-S	CCIO3*-L	CAI2*-H4		CEI2*120km								
	CSI5*	CSI-W	CDI5*	CDI-W	CCI3*-L	CCIO4*S	CAI2*-H2	CAI-W	CEI2*120km ladies		CVI-W						
	CSIAm-A	CSI1*-W	CDIAm	CDI-W	CCI4*-S	CCIO4*-L	CAI2*-H1	CAIW - World Cup	CEI3*90+(2)km		CVI-W						
	CSIAm-B	CSI2*-W	CDIYH		CCI4*-L		CAI3*-H4		CEI3*140km								
	CSIV-A	CSI3*-W			CCI5*-L		CAI3*-H2	CAIO SENIOR PONY	CEI3*160km								
	CSIV-B	CSI4*-W			CCIIYH2*-S		CAI3*-H1	CAIO4*-P4									
	CSIIYH1*	CSIL			CCIIYH2*-L		CAI-YH 5yo	CAIO4*-P2									
	CSIIYH2*	CSIL1*			CCIIYH3*-S		CAI-YH 6yo	CAIO4*-P1									
		CSIL2*			CCIIYH3*-L		CAI-YH 7yo										
		CSIL3*															
		CSI YOUTH	CSIO YOUTH	CDI YOUTH	CDIO YOUTH	CCI YOUTH	CCIO YOUTH	CAI SENIOR PONY	CAI CHILDREN	CEI YOUTH	CEIO YOUTH	CVI YOUTH					
		CSIP	CSIOP	CDIP	CDIOP	CCIP1-S	CCIOP1-S	CAI1*-P4	CAICH1*-P1	CEIJ1*80km	CEIOYJ2*120km	CVICH1*					
		CSICH-A	CSIOCH	CDICH	CDIOCH	CCIP1-L	CCIOP1-L	CAI1*-P2	CAICH2*-P1	CEIJ1*100km		CVICH2*					
		CSICH-B	CSIOJ	CDIJ	CDIOJ	CCIP2-S	CCIOP2-S	CAI1*-P1		CEIJ2*70+(2)km		CVIJ1*					
		CSIJ-A	CSIOY	CDIJ	CDIOY	CCIP2-L	CCIOP2-L	CAI2*-P4	CAI JUNIOR	CEIJ2*120km		CVIJ2*					
		CSIJ-B		CDIU25	CDIOU25	CCI2*-S (PONIES)		CAI2*-P2	CAIJ1*-H2	CEIJ3*160km							
		CSIJ-A		CPEDI		CCI2*-L (PONIES)		CAI2*-P1	CAIJ1*-H1								
	CSIJ-B		CPEDI1*		CCIJ2*-S		CAI3*-P4	CAIJ2*-H2									
	CSIU25-A		CPEDI2*		CCIJ2*-L		CAI3*-P2	CAIJ2*-H1									
	CSIU25-B		CPEDI3*		CCIYR3*-S		CAI3*-P1	CAIJ1*-P4									
					CCIYR3*-L			CAIJ1*-P2									
	BK/CH-B	BK/CH-B	BK/CH-B	BK/CH-B	BK/CH-B	CAI YOUNG DRIVER		CAIJ1*-P1	BK/CH-B	BK/CH-B					BK/CH-B		
	Pony	Pony			Senior	CAIY1*-H4		CAIJ2*-P4	Young Rider/Junior	Junior					Junior T3		
	Children	Children				CAIY1*-H2		CAIJ2*-P2	Senior	Senior				Senior T4			
	Junior	Junior				CAIY1*-H1		CAJ2*-P1	4y	Solo							
	Young Rider	Young Rider				CAIY2*-H4			5y	Duo							
	Amazones	U25				CAIY2*-H2			6y	Team							
	Veteranen	Senior Kleine Tour				CAIY2*-H1		BK/CH-B	7y								
	4y	Senior Grote tour				CAIY1*-P4		CAN***									
	5y	Jonge paarden				CAIY1*-P2		CAN*** + CAN AMATEUR									
	6y	Para				CAIY1*-P1											
	7y					CAIY2*-P4											
						CAIY2*-P2											
						CAIY2*-P1											

(*) Les événements 'Lower Level' INDOOR Jumping pour les trois premiers mois de la saison à venir peuvent être demandés lors de la phase 1.

(**) Les compétitions nationales pour les trois premiers mois de la saison à venir peuvent être demandées en phase 1.



PHASE 2 - Compétition Nationales - Compétitions Communautaires - Coupes - Cycles

FASE PHASE	JUMPING/SAUT D'OBSTACLES			(PARA) DRESSUUR/DRESSAGE		EVENTING/COMPLET			MENNEN/ATTELAGE		ENDURANCE	VOLTIGE	REINING	TREC	HORSEBALL	
	CSN	CSN YH	CSN YOUTH	CDN	CDN YH	CNC	CNC YH	CNC PON	CAN	CAV	CEN	CVN	CRN	CTN	CHN	
F A S E / P H A S E 2	Gold League	Cyclus Jonge Paarden Cycle Jeunes Chevaux	Gouden Laars Bôte d'or	CDN + Jeugd CDN + Jeunes CDN + Para	CDN + Jonge Paarden CDN + Jeunes Chevaux	CNC B(90) CNC L(100) CNC M(110) CNC Z(115)	CNC J4(90) CNC J5(100) CNC J6(110) CNC J7(115)	CNC P8(90) CNC PL(100) CNC PM(110)	CAN Amateur CAN Elite	CAV	CEN 20km CEN 30km CEN 40km CEN 60km CEN 80km CEN 100km	CVN	CRN	CTN - T1 CTN - T2 CTN - T3 CTN - T4 CTN - MEN-TREC	CHN	
	COMMUNAUTAIRE						COMMUNAUTAIRE			FORMATS CAN/CAV						
	Silver League Classic Tour/Classic Série						Vlaamse wedstrijd (met dressuur en klassemnt)			Vlaamse wedstrijd: jumpingcross		LEWB				
							C(60) C(80) C(90) C(100) C(110) CP(60) CP(80) CP(90) CP(100) CP(110)			JC(60) JC(80) JC(90) JC(100) JC(110) JCP(60) JCP(80) JCP(90) JCP(100) JCP(110)		CCC 60 CCC 80 CCC 90 CCC 100 CCC 4 ans CCC 5 ans CCC 60 open CCC 80 open CCC 90 open CCC 100 open CCC 100 promo				
	BEKER/COUPE			BEKER/COUPE			BK/CH-B		BEKER/COUPE							
	Pony Scholier Junior Young Rider Amazones Veteranen Senior Interclub (LEWB)			Pony Children Junior Young Rider U25 Senior			Pony Junior Young Rider 4y 5y 6y 7y		B L M Z							
							Vlaams Kampioenschap		LEWB							
							C(60) C(80) C(90) CP(60) CP(80) CP(90)		Championnat LEWB (100) Coupe LEWB (90)							

PHASE 2 - International Lower Level Events Saut D'obstacles

FASE PHASE	JUMPING/SAUT D'OBSTACLES
F A S E / P H A S E 2	CSI
	CSI1*
	CSI2*
	CSIAm-A
	CSIAm-B
	CSIV-A
	CSIV-B
	CSIYH1*
	CSIYH2*
	CSI YOUTH
CSIP	
CSICH-A	
CSICH-B	
CSIJ-A	
CSIJ-B	
CSIY-A	
CSIY-B	
CSIU25-A	
CSIU25-B	



CHAPITRE 2 ATTRIBUTION

L'attribution des dates tiendra compte de l'évaluation des compétitions des saisons précédentes et de la qualité des compétitions prévues.

Les commissions sportives nationales ont l'autorité de discuter/différer les cas problématiques en cas de double demande pour la même date.

2.1. Concours Internationaux, Championnats et Coupes

Les commissions sportives nationales ont l'autonomie pour attribuer des concours Higher level et/ou les candidatures pour les concours spéciaux comme les CSIO's, Coupe du monde, Championnats,... pour plusieurs années et en tout cas de les placer sur le calendrier FEI en concordance avec les dispositions de la FEI.

- Lors de l'élaboration du calendrier, les Concours Internationaux, Championnats et Coupes de Belgique ont priorité sur tous les autres concours pour les choix de leurs dates et leur intérêt sportif.
- Il est interdit d'organiser un Championnat de Belgique lors de grands événements sportifs tels que les Jeux Olympiques, Jeux Mondiaux ou Championnats d'Europe dans les catégories d'âge respectives. Cette période sera définie, par la Cellule de Sport du Haut Niveau F.R.B.S.E.
- Pour les Coupes des Nations, Championnats et Coupes de Belgique, les commissions sportives nationales de la FRBSE évalueront au préalable les candidats organisateurs et ne prennent qu'en considération les candidats qui satisfont aux conditions communément attendues pour une telle organisation. Les candidats qui n'ont pas été retenus en seront informés par écrit et oralement avec motivation.
- Les commissions sportives nationales peuvent déterminer à quelle période les championnats doivent avoir lieu.
- S'il y a plusieurs candidats pour l'organisation d'un concours du même niveau à la même date, les organisateurs n'ayant pas encore de date pour l'organisation d'un concours de ce niveau spécifique ont la priorité. Si, après l'application de cette règle, il y a toujours plusieurs candidats pour l'organisation d'un concours du même niveau à la même date, les commissions sportives nationales prendront une décision basée sur la qualité du concours proposé, l'importance sportive ou le planning prévu. De plus, les commissions sportives nationales peuvent décider que des concours internationaux du même niveau ou de niveaux différents peuvent avoir lieu en même temps.

2.2. Priorités et conditions spécifiques – SAUT D'OBSTACLES

- a. Pour les jeunes chevaux (chevaux de 4, 5, 6 et 7 ans), le Championnat de Belgique doit être organisé durant la période entre la fin du cycle national pour jeunes chevaux et le championnat du monde. Si ce n'est pas le cas, il n'y aura pas de possibilité pendant le championnat d'acquérir des places qualificatives directes pour le championnat du monde.
- b. Dans une deuxième étape, le calendrier A est distribué aux clubs et les dates des concours Gold et des concours des jeunes chevaux seront communiquées. Dans cette phase les concours CSI2* sont également demandés. Sur base de ces dates les concours Gold seront attribués. En tout cas les organisateurs recevront un cahier de charge spécifique pour l'attribution d'un concours Gold qui sera donné en nombre limité d'organisateur. Pour déterminer ce nombre les qualités sportives seront prises en compte d'une part (mesure de la piste, sol, matériel) et d'autre part des critères organisationnels (publicité, encadrement, apparence,...).
- c. Les demandes des Championnats de Belgique, CSIO, 5*, 4*, 3* & 2* concours Gold et les Coupes forment le Calendrier National
- d. Lors du Championnat de Belgique Seniors, un autre organisateur peut organiser un CSI2* pour les cavaliers non qualifiés pour ce championnat.
- e. Les demandes pour l'organisation de tout CSI doivent être approuvées par la Commission d'Obstacles. Les candidats doivent payer une caution fixée annuellement. Cette caution reste due même en cas d'annulation sans raison acceptée par la commission.
- f. L'organisation de concours CSI1* est permise dans le cadre d'un CSI2* ou plus. Un concours CSI1* seul n'est pas autorisé.
- g. Pour tous les concours internationaux en Belgique les règles d'invitations de la FEI comme repris dans le règlement d'obstacles FEI seront suivis.



2.3. Priorités et conditions spécifiques – DRESSAGE

- a. Un organisateur de l'année précédente recevra ensuite une première date, lors du second tour, à la condition de ne pas avoir annulé de concours ;
- b. Un nouvel organisateur recevra au troisième tour, également le choix d'une date libre ;
- c. Une seconde date sera accordée aux organisateurs ci-dessus, si ces dernières sont encore disponibles, celui-ci devra y organiser l'épreuve GPS obligatoirement, à la condition qu'il n'y a pas eu ce type d'épreuve dans le mois calendrier ; Et ainsi de suite.
- d. Une installation ne peut accueillir que trois CDN pendant la période du 1^{er} avril au 31 octobre inclus.
- e. Un seul CDN peut être organisé le même week-end, ou sur des journées successives, sur le territoire national.
- f. L'organisateur d'un CDN doit inclure automatiquement au moins une reprise dans chacune des trois catégories « U25 », « Moyen » et « Grand » Tour).
- g. La Reprise Libre en Musique Grand Prix (Kür) peut être jointe à une ou plusieurs de ces reprises (voir aussi art. 421.2.10).
- h. Un seul CPEDN peut être organisé le même week-end, ou sur des journées successives, sur le territoire national. Si les deux concours organisent des épreuves différentes, cela est autorisé.

2.4. Priorités et conditions spécifiques – PARA-DRESSAGE

Un seul CPEDN peut être organisé le même week-end, ou sur des journées successives, sur le territoire national.

L'organisateur d'un CPEDN doit inclure au moins le Team Test et le Individual Test pour tous les grades.

2.5. Priorités et conditions spécifiques – ENDURANCE

Lors de l'établissement de calendrier, les dates accordées le sont en respectant l'ordre de priorité ci-après:

- Les Championnats de Belgique
- Les concours FEI
- Les concours de 80 et 100 km

Tout en respectant l'ordre de priorité, on ne peut attribuer une autre date de concours avant que tous les organisateurs demandeurs soient servis. (L'attribution d'une date de concours au même organisateur peut s'étendre sur plusieurs jours consécutifs).

Les anciens ont priorité sur les dates par rapport aux nouveaux organisateurs.

2.6. Priorités et conditions spécifiques – CONCOURS COMPLET

Les Championnats de Belgique pour Young Riders, Juniors et les cavaliers Poneys ne peuvent pas avoir lieu au mois de juin.

2.7. Priorités et conditions spécifiques – ATTELAGE

La Commission Nationale attribue les dates avec les priorités suivantes :

1. CAI
2. CHB
3. CAN-élite
4. CAN-amateur

UN seul organisateur par weekend est autorisé à organiser 1 ou plusieurs CAN. Un organisateur peut organiser un CAV supplémentaire le même week-end.

2.8. Priorités et conditions spécifiques – HORSEBALL

La commission nationale décide, sur la base du calendrier international, des week-ends à planifier en consultation avec les organisateurs.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, le calendrier comprendra un certain nombre de compétitions.

Les organisateurs doivent déjà donner leur préférence de dates via le formulaire calendrier phase 2.

2.9. Priorités et conditions spécifiques – VOLTIGE

Lors des jours de championnats de voltige, aucune autre compétition de voltige ne peut être organisée.

CHAPITRE 3 AVANT-PROGRAMMES

3.1. Avant-programmes Internationales (FEI)

- Le club organisateur veille à ce que la proposition d'avant-programme soit envoyée à temps. Les délais du règlement FEI doivent être respectés et il faut compter au minimum une semaine supplémentaire pour le contrôle à la FRBSE et le transfert à la FEI.
- Les avant-programmes tardives peuvent entraîner des amendes de la FEI qui seront répercutées sur l'organisateur.
- Les avant-programmes doivent être réalisés dans le dernier format publié, tel qu'il peut être trouvé sur le site internet de la FEI. Le club organisateur doit également s'assurer que les avant-programmes sont correctement formatés avant qu'ils ne soient acceptés pour approbation.
- Le club organisateur doit également veiller à ce que le délai imposé par la FEI pour soumettre les résultats à la FEI après la compétition soit respecté. Si un organisateur ne remet pas les résultats à temps, la FEI peut imposer des pénalités, qui seront transmises à l'organisateur.
- L'organisateur doit tenir compte des règlements de la FEI, d'une part, et des règlements nationaux, d'autre part, tels que les restrictions relatives aux épreuves de show, les licences, etc.

3.2. Avant-programmes Nationales (Paardensport Vlaanderen/LEWB)

L'avant-programme d'une compétition nationale doit être soumis pour approbation à la responsable de discipline de la ligue organisatrice, dans le délai prévu par le règlement de la discipline.

Cette avant-programme doit toujours contenir les éléments suivants :

- la date et le numéro du concours
- les données du club organisateur
- l'adresse où se déroulera le concours et la description de l'itinéraire
- la personne de contact avec ses coordonnées
- Informations sur les mesures et le sol de la ou les piste(s) et du ou des paddock(s) (si applicable dans la discipline)
- le(s) vétérinaire(s)
- le jour de clôture des inscriptions hors ligne ;
- le jour de clôture des inscriptions en ligne ;
- la numérotation (ordre d'apparition) et le type d'épreuves ;
- la mention d'éventuels prix spéciaux

Les informations spécifiques par discipline peuvent être trouvées dans les règlements nationaux ainsi que sur le site web des ligues.

3.3. Avant-programmes Championnats de Belgique

L'avant-programme d'un championnat de Belgique sera soumis pour approbation à la commission sportive nationale dans le délai mentionné. Les informations spécifiques par discipline se trouvent sur le site internet de la F.R.B.S.E. ainsi que sur celui des ligues.

CHAPITRE 4 CHANGEMENTS ET ANNULATIONS

- * Si un organisateur souhaite modifier une date après la rédaction du calendrier, cela n'est possible qu'après approbation de la F.R.B.S.E./Ligue et des autres organisateurs (inter)nationaux pour la même date et la même catégorie.
- * Si un organisateur **annule** une compétition, cette date sera réouverte aux autres organisateurs.
- * Chaque OC, affecté d'une date, qui suspend la compétition, doit, sans délai, informer la F.R.B.S.E. et la Ligue qui à leur tour informeront les athlètes (Site Internet).
- * Si la compétition est suspendue après la publication de l'avant-programme, il est du devoir de la Ligue d'informer individuellement les athlètes déjà inscrits. Le remboursement ou non des athlètes est une décision de la ligue organisatrice.

CHAPITRE 5 FINANCIÈRE

Toutes les informations concernant les avances, les paiements et les amendes se trouvent dans les cahiers des charges internationaux ou nationaux sur le site des ligues et de la F.R.B.S.E. -

<https://www.equibel.be/fr/frbse/organisateurs/>